



Levée de réserves et état des lieux sortant

Par **Emilie Monneret**, le **30/05/2017** à **12:36**

Bonjour,

Je vais essayer de faire concis et clair [smile3]

Lors de l'état des lieux entrant, de nombreuses réserves du logement neuf dont je suis locataire ont été notifiées.

Plusieurs fois, la régie avec laquelle j'ai signée le bail de location et l'états des lieux entrants me contactait pour savoir où en était la levée des réserves, j'ai toujours répondu à leur question et ait toujours laissé libre mon logement à leur demande pour la venue des artisans. 4 ans plus tard la signature de l'entrée des lieux, ma régie m'envoie un mail pour me dire que, compte tenu qu'ils n'ont jamais eus de nouvelles de ma part concernant la levée des réserves, ils considéraient que tout avait été levé.

S'en suit depuis, de nombreux échanges de mails pour leur expliquer que seulement une partie de ces réserves a été levée.

Dans le dernier mail, la régie m'explique que pour l'état des lieux sortants, ils prendront en compte l'état des lieux entrants mais aussi les différents échanges de mails que nous avons eus et surtout les échanges de mails qu'ils ont eus avec le promoteur.[smile7]

Et c'est cela qui m'inquiète: peuvent-ils faire passer des travaux qui n'ont pas eus lieux comme effectués et que du coup les dégâts jamais réparés nous retombent dessus?

Par exemple pour être plus claire, nous avons notifiés des trous dans la boiserie sur l'états des lieux entrant, rien n'a jamais été réparé et nous n'avons bien sûr rien signé dans ce sens.

Si des mails d'échanges entre le promoteur et la régie "prouvent" le contraire, peuvent-ils m'imputer à moi les trous dans la boiserie comme des dégâts que j'aurais causés?

Je vous remercie pour la lecture et la réponse ou alors m'indiquer vers qui je pourrais me tourner pour avoir une réponse (si possible non coûteuse).

Merci encore.

Elodie